AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-4-70 058747

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin technique N° 116 de Mai 1970 -

1970-15

LA TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

La chenille de ce petit papillon vit principalement aux dépens du pêcher dont elle "mine" les pousses tendres et attaque les fruits qu'elle rend incommercialisables. Outre cet hôte de prédilection : le pêcher, elle peut parasiter aussi d'autres arbres à fruit à noyau : abricotier, brugnon, plus exceptionnellement le cerisier, le prunier et les fruits à pépins : pommes, poires, coings.

En France, l'insecte est dangereux dans toute l'aire de culture du pêcher mais ses dégâts sont d'importance variable selon les années.

/SA BIOLOGIE/

Pendant la mauvaise saison, la chenille, parvenue au terme de son développement, s'abrite sous les écorces des arbres, dans les plateaux de ramassage, les caisses d'entreposage, etc...

Au printemps, fin avril-mai, après la transformation en chrysalide, les papillons apparaissent de manière échelonnée pendant un mois et demi environ, c'est le premier vol.

Au cours des soirées chaudes, quand la température au voisinage du coucher du soleil atteint ou dépasse 15-16°, les insectes pondent. Les chenilles issues des oeufs se nourrissent aux dépens des pousses en voie de croissance, en mineuses, attaquant successivement 2, 3, parfois 4 pousses.

A son complet développement, la chenille va tisser son cocon de nymphose sur l'arbre en général, dans une anfractuosité quelconque. Après transformation en chrysalide, le papillon de première génération apparaît. Le deuxième vol s'échelonne de la mi-juin à fin juillet.

Ainsi de suite, trois à quatre générations se succèdent au cours de l'année. Les papillons de deuxième génération, formant le troisième vol, se rencontrent approximativement du 20 juillet à fin août. Ceux de troisième génération, formant le quatrième vol, sont actifs de fin août à début octobre. Parfois, un cinquième vol, partiel, est observé entre la fin de septembre et le début du mois d'octobre.

- La première génération évolue principalement à l'intérieur des pousses et aussi, mais plus secondairement, sur les fruits à noyau de moyenne précocité (pêches, abricots).
- La deuxième génération se développe à l'intérieur des pousses et sur pêches semi-tardives.
- La troisième génération cause des dommages aux pêches tardives, aux écussons en pépinières, aux fruits à pépins.
- La quatrième génération, quand elle existe, évolue uniquement sur les fruits à pépins.

P.1208

LES DEGATS

a) Sur pousses :

Le dessèchement de l'extrémité de rameaux n'est pratiquement préjudiciable que dans le cas des pépinières et des jeunes plantations (formation des arbres).

b) Sur fruits à noyau (pêches, abricots, prunes) :

Les fruits attaqués sont invendables, soit parce que l'attaque est visible de l'extérieur : présence de gomme noirâtre au niveau de la pénétration, soit parce que, le fruit attaqué étant ouvert, on s'aperçoit de la présence de la chenille, de ses galeries et de ses déjections.

En outre, assez souvent, la galerie d'entrée de la chenille est à l'origine de l'installation du Monilia.

Les importateurs de pêches imposent un tri rigoureux, refusant absolument tout lot de fruits dans lequel ils découvrent la moindre présence de tordeuse orientale.

c) Sur fruits à pépins (pommes, poires, coings) :

Les galeries des chenilles - il y en a souvent plusieurs dans un même fruit - sillonnent la chair en tous sens, suivant fréquemment les zones de croissance des fruits. La présence du ravageur passe souvent inaperçue lors de la récolte et l'insecte poursuit son évolution insidieusement dans le lieu de conservation, sauf si ce dernier est un entrepôt frigorifique, auquel cas la chenille finit par périr et le dommage est alors négligeable si l'attaque n'en est qu'à son début.

d) Sur écusson en pépinière :

La chenille s'installe sous l'écusson et empêche la soudure de greffe de se produire normalement : le greffage est raté.

LUTTE

Il est nécessaire d'envisager séparément la protection contre les attaques sur pousses, sur pêches, sur fruits à pépins, sur écussons.

Remarque :

Les pesticides efficaces contre la tordeuse orientale du pêcher ont malheureusement presque tous, à des degrés divers cependant, des actions secondaires favorables aux araignées rouges (P. ulmi en particulier). C'est pourquoi il est recommandé de n'intervenir contre la tordeuse orientale que lorsqu'on est certain que sa présence est dangereuse. L'étude annuelle de sa biologie par les Stations d'Avertissements Agricoles est, dans ce domaine, une aide précieuse pour les arboriculteurs.

- Protection contre les attaques sur pêches (voir numéro de Phytoma de mai 1969) :

Les pénétrations de chenilles sur pêches peuvent commencer à partir de la fin du mois de juin. Rares d'abord, elles augmentent progressivement pour devenir de plus en plus nombreuses fin juillet et courant août.

En dehors de cette première indication très générale, on estime que les pêches commencent à être réceptives à partir d'un mois et demi avant le début de la récolte. Chaque producteur doit donc s'habituer à prévoir le début de la cueillette de chacune des variétés mûrissant en juillet, août et septembre qu'il cultive.

Ensuite, en fonction des risques définis par les Stations d'Avertissements Agricoles, il interviendra à l'aide de l'un des pesticides homologués contre la tordeuse. La durée d'action d'un traitement est d'environ 12 jours. Suivant l'époque de maturité des pêches, donc suivant les variétés, on sera amené à effectuer :

- 0 application - variété précoce mûrissant avant la première période de risques sérieux (ex.(1) : Springtime, May-flower).
- 1 application - variété précoce mûrissant peu après la première période de risques (ex.(1) : Sunhaven, Red haven).
- 2 applications - variété mûrissant vers le milieu du mois de juillet.
- 3 applications - variétés tardives (ex. : J.H. Hale).

.../...

(1) Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient être pris à la lettre.

Parfois, une application complémentaire pourra être nécessaire, par exemple lorsque la prévision du début de la récolte aura été mal calculée, amenant un intervalle trop long entre le dernier traitement et le début de la cueillette. Dans ce cas, on aura encore la ressource de traiter avec un produit à base de Mévinphos, autorisé jusqu'à 7 jours de la récolte.

- Protection contre les attaques sur fruits à pépins :

L'insecte émigre des vergers de fruits à noyau dans les vergers de fruits à pépins pendant le cours du mois d'août, plus ou moins tôt selon les années. Les Stations d'Avertissements informent les arboriculteurs de la date de cette migration. Dès lors, dans les vergers de fruits à pépins susceptibles d'être intéressés (vergers mixtes et vergers d'arbres à fruits à pépins voisins de pêchers surtout), il devient nécessaire de tenir compte de la tordeuse et d'employer, à une dose suffisante, des pesticides efficaces contre cet insecte.

Cette migration se situe pendant le second vol de carpocapse. A cette époque de l'année, la persistance d'action des produits est plus longue ; on l'estime à 15 jours environ en ce qui concerne la tordeuse orientale.

Au moment de la cueillette, quand la dernière application a plus d'une quinzaine de jours, si les fruits ne sont pas conservés en entrepôt frigorifique, on peut effectuer un traitement avec une huile blanche d'été à la dose de 1 % ; de la sorte, on détruit tous les oeufs de tordeuse.

- Protection contre les attaques sur écussons lors du greffage :

Traiter les greffes dans les quatre jours qui suivent la pose de l'écusson.

- Protection des pousses en pépinière ou sur arbres en formation :

Par suite de l'allongement journalier de l'extrémité des pousses, atteignant parfois plusieurs centimètres au cours de la croissance la plus active, la couverture insecticide de l'organe à protéger est très aléatoire. Pour obtenir un résultat parfait, il faudrait envisager la destruction des oeufs, ce qui, compte tenu de leur très courte durée d'incubation (moins de quatre jours fin juillet-août) exigerait une multiplication exagérée des applications. Pour cette raison, les traitements devront être exécutés aux moments où les risques de pénétration larvaires seront les plus grands. Là encore, l'étude des variations annuelles de l'importance du risque peut seule permettre d'intervenir à bon escient.

Dans le cas précis de la protection des pousses, on donnera, parmi les produits homologués, la préférence au parathion, au fénitrothion, à l'azinphos ou mieux encore au mévinphos dont l'action curative est certaine. Pour éviter un épandage inconsidéré de produit, s'assurer avant tout traitement que la pépinière est réellement contaminée. La surveillance de la bordure des parcelles renseigne très bien. Au début, les applications pourront d'ailleurs être limitées à celle-ci.

* * *

- L'application des produits :

La tordeuse orientale est un insecte difficile à détruire ; la chenille n'ingère pas les tissus superficiels et il ne s'écoule guère plus de 2 heures entre sa sortie de l'oeuf et sa pénétration dans l'hôte. En conséquence, l'action de contact du toxique doit être très rapide. C'est pourquoi la dose en matière active est souvent plus élevée que pour d'autres insectes. Ce détail est important car son inobservation est la cause d'échecs.

Le produit insecticide doit enrober complètement les organes à protéger, ce qui suppose un matériel de traitement suffisamment puissant.

- Le moment de l'application :

Plus que pour d'autres ravageurs, il importe de bien déterminer l'importance du risque et le début de la période d'intervention. Dans chaque région, seules les Stations d'Avertissements Agricoles sont équipées pour mener à bien cette tâche.

- Les produits efficaces :

La liste des substances homologuées et en autorisation provisoire de vente est publiée chaque année. Il y a actuellement 8 matières actives différentes.

.../... P209

Selon l'opinion exprimée dans la brochure "Introduction à la lutte intégrée en vergers de pommiers", publiée en 1969 par l'Organisation Internationale de lutte biologique, quelques uns de ces produits respectent, dans une certaine mesure, la faune auxiliaire, la phosalone et le métidathion par exemple. Il y aura donc intérêt, quand plusieurs traitements successifs seront nécessaires, à employer des matières actives différentes, ce qui pourra atténuer ou retarder l'apparition des phénomènes de résistance ou encore les actions secondaires néfastes sur la faune auxiliaire.

AVERTISSEMENT

/ARBRES FRUITIERS/

-Tavelures du pommier et du poirier :

Dans de nombreuses situations, les dernières pluies (des 25 et 26) ont été suffisantes pour lessiver le traitement recommandé par notre bulletin du 21 avril.

Il y aurait donc intérêt à le renouveler avant toute nouvelle précipitation, le nombre des ascospores susceptibles d'être projetées demeurant encore important.

INFORMATIONS

-Araignées rouges (P. ulmi) :

Les éclosions d'oeufs d'hiver se sont accentuées au cours des quelques journées chaudes d'avril. Dans les plantations où le niveau de population de ces acariens est très élevé, effectuer un traitement très soigné en utilisant un acaricide de préférence spécifique, dans les premiers jours de la semaine du 4 au 10 mai.

-Hoplocampe des pommes :

Dans les secteurs où cet insecte cause habituellement des dégâts, son activité a été assez importante. Seulement dans ces lieux, on pourrait placer un traitement dans les premiers jours de la semaine du 4 au 10 mai.

-Pucerons :

Diverses espèces sont apparues sur poirier, pommier et pêcher. Surveiller les plantations et intervenir localement le cas échéant.

/V I G N E/

-Mildiou :

Actuellement, les organes de conservation (oeufs d'hiver) sont aptes à germer rapidement si des pluies chaudes (supérieures à 11°) venaient à se produire. En conséquence, assurer l'écoulement des eaux de pluie pour éviter la formation de flaques.

-Araignées jaunes (E. carpini) :

La montée de ces araignées est commencée. Dans les vignes envahies l'année dernière, on peut les observer se rassemblant sur les bourgeons et jeunes feuilles quand la température est élevée. Dans ces vignes, appliquer, dès la première journée chaude, un acaricide spécifique en soignant particulièrement le traitement, ces animaux étant difficiles à atteindre.

-Araignées rouges (P. ulmi) :

Dans les vignes (peu nombreuses dans notre circonscription) où ces acariens sont observés en grand nombre, appliquer un acaricide spécifique à partir du début de la semaine prochaine.

PROTECTION DES ABEILLES -

Il est rappelé que seuls les produits réputés non toxiques pour les abeilles peuvent être utilisés sur les plantes dont la floraison n'est pas terminée.

BALMA, le 28 Avril 1970

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de BALMA.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.